

[Numéros / 2019 | 3](#)

Conditions d'accès à la seconde année de master des étudiants qui changent d'établissement

DÉCISION DE JUSTICE

[TA Dijon – N° 1802530 – 31 décembre 2018 – C+](#) [↗](#)

INDEX

Mots-clés

Master, Accès en master 2, L. 612-6-1 du code de l'éducation, Décret n° 2016-672 du 25 mai 2016

Rubriques

Actes administratifs

TEXTE

Résumé

- ¹ Le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016 relatif au diplôme national de master a été validé par [l'arrêt du Conseil d'Etat du 22 décembre 2017 n° 400173](#).
- ² La différence de traitement manifestement disproportionnée par rapport à la différence de situation viole le principe d'égalité ([Conseil d'Etat, 30 mai 2007, n° 251144](#)).
- ³ Application à l'exigence, pour l'entrée en master 2, d'une moyenne générale de 12/20 en master 1 s'il a été obtenu dans la même université et de 15/20 s'il a été obtenu dans une autre université (rappr. [Conseil d'Etat, 30 mars 2016, n° 395425](#)).

DROITS D'AUTEUR

CC BY-NC-SA 4.0

[Numéros / 2019 | 3](#)